AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

LANCEMENT SOLENNEL DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
9ème SESSION
25 MAI 2004,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/AHG/Comm.(IX)

COMMUNIQUE
SUR LES SITUATIONS DE CONFLIT EN AFRIQUE

COMMUNIQUE SUR LES SITUATIONS DE CONFLIT EN AFRIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), réunie en sa 10ème réunion, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Addis Abéba (Ethiopie), le 25 mai 2004, sous la présidence de S.E. Chief Olusegun Obasanjo, ayant examiné le rapport du Président de la Commission sur les situations de conflit sur le continent, a adopté le communiqué ci-après :

1. En Angola, nous notons que la guerre a effectivement pris fin, et nous sommes maintenant confrontés au défi de la reconstruction. Nous sommes confiants qu'en dépit de l'énormité de la tâche, la paix sera consolidée et que l'Angola reconstituera son tissu social et ses institutions politique et économique, sapées par la guerre.

2. La Sierra Léone aussi fait des avancées vers le redressement économique, social et politique. Le succès enregistré dans ce pays est l'exemple même des fruits de la coopération multilatérale, le type de coopération que nous recherchons avec nos partenaires de la communauté internationale. Le moment est venu de consolider la reconstruction économique et le développement de ce pays.

3. Nous nous félicitons des avancées significatives enregistrées dans le processus de réconciliation aux Comores. Dans le même temps, nous voudrions souligner l'impératif du respect, par toutes les parties comoriennes, des textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'Union des Comores et la nécessité pour lesdites parties de s'abstenir de tout acte susceptible de mettre en danger les progrès réalisés jusqu'ici.

4. L'absence continue de progrès dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et la tension qui en résulte entre les deux pays sont une source de grave préoccupation. A cet égard, nous sommes résolus à aider les deux parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de démarcation de leur frontière commune et à normaliser leurs relations, conformément aux Accords d'Alger.

5. Le processus de paix entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/ Armée populaire pour la libération du Soudan (SPLM/A) s'achemine lentement, mais sûrement, vers un règlement final. Nous exprimons notre détermination à faciliter la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord global qui devrait être signé prochainement, et à contribuer aux efforts de reconstruction.

6. Au Burundi, des progrès importants ont été accomplis dans le processus de paix. Nous encourageons les parties à poursuivre leurs efforts jusqu'au parachèvement du processus de paix, en particulier en convenant des modalités d'organisation et de tenue d'élections démocratiques et en facilitant le processus de désarmement et de réinsertion des combattants. Nous demandons instamment au PALIPEHUTU/FNL d'Agathon Rwasa de mettre un terme à ses attaques et de se joindre au processus de paix, et ce conformément à la décision du 20ème Sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, tenue le 16 novembre 2004.

7. Nous félicitons la Mission africaine au Burundi (MIAB), qui, en dépit des moyens financiers très réduits mis à sa disposition, est parvenue à s'acquitter de son mandat avec compétence et dévouement. Nous remercions vivement les pays contributeurs de troupes, à savoir l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et le Mozambique, pour avoir répondu favorablement à l'appel de l'Union africaine, ainsi que pour les sacrifices par eux consentis. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 21 mai 2004, d'une résolution autorisant le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi. Nous demandons au Président de la Commission de prendre les mesures requises pour que l'UA maintienne une mission d'observation au Burundi, pour continuer à soutenir la mise en œuvre du processus de paix et faciliter la coopération avec l'opération de maintien de la paix des Nations Unies.

8. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la transition en RDC. A cet égard, il convient de relever la nomination récente des gouverneurs et des vice-gouverneurs de provinces, qui constitue un pas important vers la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays. Nous nous félicitons, en outre, des engagements pris par les groupes armés de la région de l'Ituri à l'issue de leurs consultations avec le Gouvernement, le 8 et 9 mai 2004. Dans le même temps, nous voudrions exprimer notre vive préoccupation face aux retards importants accusés dans le processus de mise en œuvre des différents accords conclu.

9. Nous saluons les efforts de la communauté internationale en général et du CIAT en particulier, visant à soutenir le processus de paix, y compris la préparation des élections dans le pays. Nous demandons aux Gouvernements des pays de la région de créer les conditions favorables à la reprise de relations de coopération et de bon voisinage entre eux.

10. La République centrafricaine continue à faire face à de graves difficultés tant politiques que socio-économiques. Nous soulignons la nécessité pour l'ensemble des acteurs concernés, y compris le Général François Bozizé, et ce à la lumière de la déclaration qu'il avait faite à Libreville le 25 avril 2003, de créer les conditions nécessaires à un véritable retour à l'ordre constitutionnel, à travers l'organisation d'élections libres et transparentes, conformément aux principes de l'Union africaine.

11. Nous saluons les progrès qui sont faits au Libéria dans le cadre de l'Accord global de paix signé à Accra, en août 2003. Nous notons, toutefois, qu'un long chemin reste à parcourir pour assurer une vraie consolidation de la paix dans ce pays. A cet égard, nous en appelons aux parties pour qu'elles s'engagent pleinement en faveur de cet Accord et œuvrent à l'exécution diligente du programme de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réintégration. Nous leur demandons également de créer les conditions requises pour la tenue des élections présidentielles et législatives en octobre 2005, tel que stipulé dans l'Accord de paix.

12. Nous sommes profondément préoccupés par le conflit au Darfour (Soudan), en Somalie et en Côte d'Ivoire, qui feront l'objet de délibérations lors de la 10ème réunion de notre Conseil.

13. Avec la commémoration du dixième anniversaire du génocide de 1994 au Rwanda, qui est encore frais dans nos mémoires, nous demandons que les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Groupe international d'éminentes personnalités, intitulé : « Le Génocide évitable », servent de base aux efforts visant à ce que le crime de génocide ne mutile plus jamais ce continent.

14. Nous demandons au Président de la Commission de l'Union africaine d'assurer le suivi de toutes ces situations de conflit et de garder le Conseil informé de tout développement à cet égard.

* * * * *

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2004

Communiqué on Conflict Situations in Africa

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2232

Downloaded from African Union Common Repository